

En direct du CSE extraordinaire

Ou presque !

du 02 avril 2024



Le CSE se réunit ce jour pour une consultation sur les aménagements à faire en vue d'améliorer la sécurité de 4 sites avec la mise en place du projet STS et des aménagements plus ou moins important en fonction des sites.

- Châteaudun
- St Pierre des Corps
- Joué les Tours
- Orléans Ouest

Quelques rappels : STS (Système Technologiques de Sûreté) est un projet national, dont l'analyse d'impact sera effectuée par la DG et qui se met en place dans le cadre de RGPD.

Les caméras seront positionnées à l'accueil et dans les espaces de circulation. Il n'y en aura pas dans les autres zones de travail et elles ne se déclencheront qu'en cas de montées anormales du volume sonores.

Des pictogrammes informeront les usagers de la présence de caméra.

Les positions exactes de celles-ci seront définies ultérieurement.

Les différents aménagements dans les agences (création de zone d'évacuation à l'accueil ...) améliorent la sécurité des agents.

Les codes d'accès aux agences n'ont pas été changés depuis fort longtemps et sont connus de tous les anciens salariés, contrats civiques, prestataires....Le problème ne se posera plus avec l'accès par badge, car ceux-ci pourront être désactivés en cas de pertes ou de départs de France travail.

Les agents bénéficient d'aménagements de poste ont la garantie de conserver les aménagements de poste mais pas obligatoirement leur bureau.

La CFE-CGC métiers de l'emploi considère que la sécurité est une priorité et la seule finalité à retenir. Nous avons donc choisi de voter favorablement suite à cette consultation.

Lors de cette présentation l'établissement a présenté des plans incomplets puisqu'il manquait 2 portes sur un et 1 porte sur un autre. La direction informée en mars de ce manquement n'a pas fourni de plans rectificatifs pour aujourd'hui mais c'est engagé à les fournir pour le 10 avril au plus tard. Malgré cela FO à proposer de voter un délit d'entrave, mettant l'établissement face à une procédure juridique. La CFE- CGC est la seule organisation syndicale à avoir voté contre. N'ayant pas voté la procédure, nous n'avons pas pris part au vote sur la désignation d'un élu du CSE pour porter l'action ou la désignation de l'avocat.

**Prochain CSE extraordinaire le 5 avril
2024**

Retrouvez nos informations sur
www.cfecgc-metiersdelemploi.fr !